



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 27 septembre 2021 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle GRACIA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE,
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUÉHEILLE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etait absente :

- Mme Laurence DUPRIEZ

29 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE LA SALLE PALAS

Dans le cadre de la restructuration de la salle Palas, la Mairie d'Oloron Sainte-Marie a lancé une procédure pour retenir un maître d'œuvre.

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociations en vertu des articles R.2124-3, R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la Commande Publique.

Le montant prévisionnel de la prestation de maîtrise d'œuvre a été évalué à 190 000 € HT pour un montant estimatif de travaux de 1 862 000 € HT.

Date de publication de l'avis d'appel à concurrence dans les journaux d'annonces légales Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 15 juin 2021.

25 téléchargements du Dossier de Consultation des Entreprises ont été réalisés.

La date de remise des candidatures était fixée au 15 juillet 2021 à 12h.

Le nombre de candidatures reçues est de 11.

Sur la base du rapport d'analyse des candidatures, une commission technique s'est réunie le 20 juillet 2021 pour le choix des 3 prestataires, et a arrêté la liste des 3 candidats admis à concourir, à savoir :

- V2S Architecture (64100 BAYONNE)
- Groupe A40 Architectes (33100 BORDEAUX)
- Cabinet LANOIRE & COURRIAN (33800 BORDEAUX)

Ces 3 candidats ont travaillé sur le projet du 28 juillet 2021 jusqu'au 01 septembre 2021 à 12h.

Une commission technique s'est réunie le 09 septembre 2021 pour auditionner les candidats et engager des négociations, conformément au Règlement de Consultation, sur les thèmes suivants :

- Compréhension des enjeux du projet,
- Qualité et pertinence des équipements, de la conception technique et fonctionnelle,
- Engagements sur les performances techniques et environnementales,
- Phasage de l'opération et prise en compte de la rapidité de mise à disposition au public,
- Coût des travaux et honoraires. Appréciation de la cohérence de l'enveloppe prévisionnelle du projet.

L'analyse des offres s'est effectuée eu égard aux critères de jugement des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

Sur 100 points :

1. Valeur technique : 60 points
2. Coût des travaux, honoraires : 40 points

La Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 17 septembre 2021, a donné un avis favorable à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet **Groupe A40 Architecture** pour un montant de **148 960,30 € HT**.

Au regard de l'analyse des offres et conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 17 septembre 2021, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, à :

- **Groupe A40 Architecture**

Considérant la nécessité de procéder à une mise en concurrence avec négociation pour réaliser les travaux de la Salle Palas,

Considérant la décision de la commission d'appel d'offre,

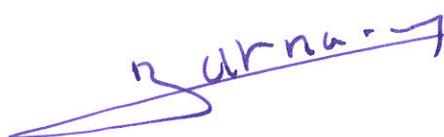
Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

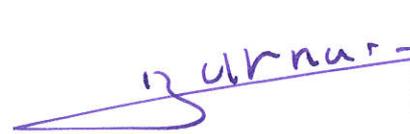
- **DECIDE** d'attribuer le marché au groupement d'entreprise **Groupe A40 Architecture,**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondant y compris les avenants et tous les documents s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Général 2021, en section d'investissement,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 Septembre 2021.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 30/09/2021



Bernard UTHURRY

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 064-216404228-20210927-DEL_27_9_21_29-DE